

tiennne vint ajouter une nouvelle gloire à cette langue déjà marquée par Rome païenne du caractère d'une incomparable grandeur. Cette langue, comme la vérité dont elle fut l'organe, retentira dans tous les temps et sous tous les cieux, et puisque dans le passé elle fut un instrument de diffusion universelle, je me demande pourquoi nos contemporains n'auraient pas recours à elle afin de réaliser un de leurs rêves. Pourquoi la langue sacrée de deviendrait-elle pas aussi la langue savante, littéraire, diplomatique de l'univers civilisé ? Pourquoi ne pas lui confier l'échange des idées, les relations d'affaires, la solution des conflits ? Que de malentendus pourraient être prévenus, que de retards évités, que de progrès réalisés ! Les peuples ainsi rapprochés seraient plus portés à s'aimer comme des frères, et un grand pas serait fait vers cet idéal de paix douce et féconde auquel ils ne cessent d'aspirer. »

La liberté dont on va jouir en France d'après M. Maret

Tout vient à point à qui sait attendre, et à force de lois nous parviendrons bien à être libres. Nous avons déjà un tas de libertés, admirablement organisées. Ainsi nous avons la liberté des juges d'instruction et des agents de police, qui, à tout propos et même hors de propos, peuvent pénétrer chez vous, ouvrir vos tiroirs, se gondoler en lisant votre correspondance, et vous expliquer ensuite que c'était pour savoir si vous n'aviez pas prêté un vieil *Epitome* à un monsieur qui s'en serait servi contrairement à la loi de liberté, qui lui interdit d'enseigner le latin. Nous avons beaucoup de libertés de ce genre. Ayez patience, et nous vous donnerons celles qui vous manquent encore.

La liberté de conscience, par exemple, qui jusqu'à présent avait été mal définie (ce sont les mauvaises définitions qui nous perdent), et qui n'est pas du tout comme le croyaient quelques naïfs, la liberté de pratiquer un culte, mais la liberté d'embêter ceux qui le pratiquent.

Car, où serait, je vous le demande, la liberté pour un bon citoyen, s'il n'avait pas le droit d'embêter les autres ? Ce droit, dont l'absence se fait remarquer dans la fameuse déclaration, est pourtant un des plus chers et des plus précieux. Plutôt